

COMMUNIQUE DE PRESSE N°11/2020

Rabat, le 15/09/2020

Communiqué de presse

L'ONSSA réexamine les autorisations des pesticides à usage agricole :

- Retrait de 15 matières actives du marché national entre 2018 et 2020
 - Réexamen de 10 matières actives en mars 2021

Suite à la publication récente d'un rapport par des organisations non gouvernementales sur l'exportation de pesticides non autorisés en Europe vers 85 pays, dont le Maroc, l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires « ONSSA » souligne que les importations marocaines en pesticides utilisés en agriculture représentent uniquement 2% du total des exportations de l'Union Européenne (UE) en ces produits. Il s'agit principalement des pesticides à base du 1,3 Dichloropropène, Paraquat et Cyanamide d'hydrogène.

Le 1,3-Dichloropropène (1,3 D), représente en lui seul 87% de ces importations. Il s'agit d'un pesticide à action nématocide, utilisé pour la désinfection du sol contre les nématodes bien avant la mise en culture. Ce pesticide est actuellement homologué et utilisé dans plusieurs pays à travers le monde, notamment les USA, le Japon,

l'Australie. Dans les pays de l'UE, son utilisation est toujours autorisée via l'octroi d'autorisations exceptionnelles notamment dans les pays producteurs de cultures maraîchères et de fruits rouges. En outre, le 1,3-Dichloropropène est actuellement en cours de réexamen en Europe en vue de son éventuelle réapprobation sur la base des nouvelles données scientifiques.

Par ailleurs, sur les 41 matières actives citées dans ledit rapport, le secteur agricole marocain est concerné par 8 matières actives dont 4 sont déjà retirées du marché national (Propargite, Atrazine, Carbendazime et Acétochlore). Aussi, l'ONSSA a programmé le réexamen en 2021 du Paraquat, du 1,3-Dichloropropène, du Cyanamide d'hydrogène et du Triasulfuron.

Il convient de souligner que l'ONSSA procède régulièrement au réexamen de matières actives. En effet, entre 2018 et 2020, l'Office a retiré 15 matières actives du marché national notamment le Chlorpyrifos-éthyle, Chlorpyrifos méthyle, Dinocap, Amitrole, Trichlorfon, Carbofuran, Propargite, Dichlorvos (DDVP), Methidathion, Iprodione, Diflovidazine, Ethoprophos, Linuron, Propinèbe et certaines préparations contenant le glyphosate. Ceci s'inscrit dans le cadre d'une approche intégrée qui vise l'utilisation rationnelle des pesticides pour contribuer au développement d'une agriculture durable.

C'est dans ce même cadre que l'ONSSA a déjà initié en juillet 2020 le processus de réexamen de 10 autres matières actives pour les soumettre à l'avis de la commission interministérielle de mars 2021 et a informé les sociétés détentrices des homologations de ces produits conformément à la réglementation et aux procédures en vigueur. Cette démarche de réexamen des pesticides est adoptée par

l'ONSSA chaque fois qu'il est nécessaire, notamment à la lumière des données scientifiques, le statut des pesticides à l'échelle internationale et les données de la phytopharmacovigilance au niveau national.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Sous réserve des attributions dévolues par la législation et la réglementation en vigueur aux départements ministériels ou autres organismes, l'office exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.



communication@onssa.gov.ma



+212673997838 / +212537676554



[@Onssamaroc](https://www.facebook.com/Onssamaroc)



[@Onssacom](https://www.youtube.com/@Onssacom)